



Fiche pratique du PCN

LE PROGRAMME EUROPE CREATIVE

C'est quoi ?

Le programme **Europe Créative** est le programme de l'Union européenne dédié aux secteurs culturels, créatifs et audiovisuels.

Ce programme est ouvert aux acteurs de l'ensemble du territoire français, y compris l'outre-mer, et permet de travailler avec d'autres acteurs en Europe et au-delà. Plus de 30 pays sont actuellement membres d'Europe Créative.

Il a pour objectif d'encourager la diversité culturelle européenne et de renforcer la compétitivité des secteurs culturels, créatifs et audiovisuels européens. En s'appuyant sur les stratégies de l'UE et les politiques européennes, il soutient l'innovation mais aussi la coopération entre structures européennes sous de nombreuses formes (partenariat, mise en réseau, co-production...).

Europe Créative soutient notamment la circulation d'œuvres, de contenus et d'artistes émergents, des actions pour aller à la rencontre de nouveaux publics et des pratiques de production plus écoresponsables.

Europe Créative dispose d'un budget de 2,44 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Le programme se découpe en trois volets :

- **Le volet Culture** : participer au développement des secteurs culturels et créatifs (arts du spectacle, musique, littérature et édition, design, architecture, patrimoine)
- **Le volet Médias** : soutenir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel (le jeu vidéo notamment)
- **Le volet Trans-Sectoriel** : renforcer la coopération entre acteurs des secteurs de la culture, de l'audiovisuel et de la technologie, soutenir les médias d'information

Pour qui ?

Chaque volet s'adresse à différents types d'acteurs et le volet transversal permet la coopération entre acteurs des différents secteurs :

- Volet Culture : écoles et groupes de musique ; compagnies de théâtre ; compagnies de danse ; écoles d'arts, de design et d'architecture ; cabinets d'architecture ; musées, centre d'arts, etc.
- Volet MEDIA : toutes les structures qui interviennent dans la chaîne de production et diffusion du film, de la TV, de la radio et du jeu vidéo.
- Les **centres de recherche via une université ou un organisme**, peuvent aussi être impliqués dans de nombreux projets afin de produire des connaissances nouvelles sur un secteur et ses

besoins, nourrir la production à partir de données scientifique, d'un nouveau spectacle, d'une nouvelle pièce de théâtre, d'une composition musicale, d'un jeu vidéo.

Quels types de projets ?

- des festivals de musique qui souhaitent être plus éco-responsables,
- des opéras qui souhaitent s'ouvrir à de nouveaux récits,
- une association citoyenne de collecte de patrimoine qui réfléchit à l'accessibilité de ses ressources, à la sauvegarde du patrimoine et à sa valorisation
- des coproductions de séries et de films européens,
- des festivals de films regroupés en réseau,
- des médias d'information qui travaillent sur un projet commun
- **Où m'informer/me faire aider ?**

Site du Relais Culture Europe, bureau Europe Créative pour la France : <https://relais-culture-europe.eu/fr/le-programme-europe-creative>

Page dédié au programme Europe Créative sur le site de la Commission européenne : <https://culture.ec.europa.eu/creative-europe>

Guide des financements pour la culture et la création : <https://culture.ec.europa.eu/fr/funding/cultureu-funding-guide>